



APPEL A PROJETS 2026
TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

Contexte :

Bénéficier de vacances et de loisirs est un des droits qui reste encore parfois inaccessible pour nos concitoyens selon leur situation sociale, économique, de santé...

Conformément à l'enjeu 7 du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité 2023-2028 (STDLA) « *Développer un tourisme pour tous, local et de proximité* » et l'action 7-1 « *Encourager le tourisme local, social et solidaire* », en complément des dispositifs existants et du « Pacte pour les Gardois », **le Département du Gard souhaite soutenir à travers cet appel à projet (AAP) des initiatives portées par des collectivités et/ou des associations du tourisme et/ou du social afin de proposer des actions favorisant des séjours touristiques adaptés aux gardoises et gardois en difficulté.**

Situation financière des habitants gardois :

Le contexte économique et social : un taux de chômage de 10% et une répartition très hétérogène de la population et de l'emploi sur le territoire font du Gard le 7^{ème} département le plus pauvre de France.

Des revenus plus faibles que la moyenne des Français : Le Gard compte 29 000 foyers bénéficiaires du RSA (données consolidées CAF+MSA 2024) pour une population de 756 000 habitants, soit 4% de la population gardoise en âge de travailler bénéficie du RSA. Dans le Gard, 20% de la population gardoise vivent sous le seuil de pauvreté (1 habitant sur 5).



APPEL A PROJETS 2026
TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

1) Objectifs et types de projets pouvant être cofinancés :

L'objectif est de favoriser l'émergence de séjours touristiques durables, sociaux et solidaires, à vocation sociale, sportive, citoyenne, culturelle et/ou historique, patrimoniale hors juillet/août.

Les projets soumis doivent avoir pour ambition de soutenir l'attractivité touristique afin de faire du Gard un territoire d'accueil exemplaire :

- En mettant en valeur le **patrimoine local**,
- En développant une **offre touristique de qualité accessible à tous** (dont aussi les plus fragiles),
- En favorisant **l'accès à la culture, à l'histoire et à la mémoire de nos pays**.

De manière transversale, les projets proposés devront être soucieux de leur empreinte écologique en protégeant l'environnement local et préservant les équilibres des écosystèmes (ex : mobilités douces).

a) Porteurs de projets éligibles

- Communes ou groupement de communes,
- Associations.

b) Bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux des projets présentés sont les **gardoises et gardois** en difficulté soit :

- Familles en situation de précarité,
- Salariés en insertion,
- Bénéficiaires du RSA,
- Enfants et jeunes protégés,
- Personnes âgées dépendantes et leurs aidants,
- Travailleurs handicapés,
- Habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- Personnes victimes de violences,
- ...

c) Projets éligibles

- **1 seul séjour par porteur de projet sur l'année 2026**
- Type de projets attendus : **séjours thématiques** (ex : déconnection numérique, intergénérationnel, eau, climat, alimentation...), incluant l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs, une action citoyenne et le transport...



APPEL A PROJETS 2026

TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

- Public bénéficiaire : **uniquement des gardoises et des gardois**
- Lieu du séjour : **uniquement sur le territoire gardois**
- Durée du séjour : **minimum 2 jours/1 nuit et maximum 5 jours/4 nuits** (divisible en 2 périodes selon les contraintes calendaires)
- Hébergement gratuit chez l'habitant possible
- Période concernée : **hors Juillet / Août** (très haute saison)

Le séjour proposé devra obligatoirement considérer les 4 critères suivants :

1. **Découverte d'au moins un site patrimonial, culturel et/ou historique,**
2. **Découverte d'au moins un site naturel,**
3. **Activité d'éco-citoyenneté réalisée par les bénéficiaires du séjour à l'avantage du collectif ou envers des publics touristiques,**
4. **Activité créative** (ex : interview découverte d'un métier, vis ma vie, recherches historiques, dispositif d'auto-financement, projet intercommunaux, inter-quartiers, inter-associatif, transports doux collectif...).

2) Dépenses éligibles :

Sont éligibles au titre du présent appel à projets les **dépenses de fonctionnement (TTC) directement liées à la mise en œuvre de l'opération.**

À noter que le montant éligible des frais de personnel sera plafonné à 1 000,00 euros, cette somme étant incluse dans le plafond maximal de la subvention fixé à 4 000,00 euros.

3) Modalités de sélection des projets :

Les projets seront financièrement accompagnés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Respect du cahier des charges de l'appel à projets,
- Coût de l'action et corrélation avec la qualité de l'opération, cohérence entre les moyens mis en œuvre et les objectifs définis,
- Inscription dans une démarche de développement durable, prenant en compte l'impact environnemental/social du projet,
- Favoriser les rencontres entre touristes et acteurs locaux (associations, producteurs, artisans etc.),
- Accessibilité aux publics les plus éloignés de l'offre touristique,
- Impact du projet en termes de création de valeur ajoutée, d'emploi ou d'attractivité pour le département,



APPEL A PROJETS 2026

TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

Les porteurs de projets s'engagent à respecter toutes les obligations légales liées à la réalisation du projet.

Afin de constituer leur offre il est proposé aux candidats de se rapprocher d'acteurs incontournables pour développer des visites journalières de découvertes touristiques, patrimoniales, gustatives ou de savoir-faire.

Il est aussi conseillé d'envisager une collaboration active auprès de l'agence Gard Tourisme, opérateur touristique du Conseil départemental, pour l'organisation du séjour (recherche d'hébergement, d'activités, de visites, de dégustations...).

Pour les porteurs de projet, il est recommandé de consulter les archives départementales, le réseau des bibliothèques pour préparer en amont son séjour.

Sites Web :

- <https://sites-touristiques-gard.fr/>
- <https://www.detours-savoir-faire.fr/>
- <https://militantdugout.gard.fr/decouvrez/les-5-sites-remarquables-du-gout-du-gard.html>
- [Gard Tourisme | Vacances et séjours dans le Gard \(tourismegard.com\)](http://tourismegard.com)

Il est également recommandé de participer à la réunion d'information organisée par le Conseil départemental du Gard en amont des dépôts de projets.

4) Modalités de financement :

a) Dispositions générales

Les dossiers éligibles pour les séjours annuels de 2026 doivent être déposés d'ici le **11 février 2026**.

Le financement des projets sélectionnés s'effectuera par la voie d'une subvention votée par le Conseil départemental lors de la Commission Permanente ou d'une séance plénière de l'année 2026. A l'issue de ce vote, les porteurs de projets seront informés des suites données à leur demande. Une convention rédigée par le Conseil départemental devra être signée par les porteurs de projets sélectionnés.

Le montant de la subvention départementale sera limité aux crédits disponibles affectés sur cet appel à projet.

Le paiement de la subvention se fera après réception d'un bilan chiffré, qualitatif et argumenté de l'opération réalisée (bilan final, bilan financier, état récapitulatif des factures, factures acquittées). Le montant final de la subvention sera ajusté en fonction des dépenses éligibles réellement effectuées et justifiées.



APPEL A PROJETS 2026
TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

b) Régime d'intervention

La subvention accordée par le Conseil départemental sera plafonnée à 50%, avec un montant maximum octroyé à hauteur de 4 000 €.

Le plan de financement devra prévoir un **autofinancement d'au moins 20%**.

Les porteurs de projet sont encouragés à faire appel à d'autres sources de financements et de partenariats publics ou privés. Le plan de financement proposé devra faire apparaître le soutien départemental sollicité ainsi que les aides demandées et/ou obtenues des autres partenaires financeurs.

Le montant maximal de la subvention du Conseil départemental accordé à chaque porteur de projet ne pourra pas dépasser 4 000,00 euros.

Nature du projet	Autofinancement Obligatoire	Taux de la subvention maximal	Plafond subvention du Département	Plafond frais du personnel engagé dans l'action *
Séjour thématique social, solidaire et durable	20%	50%	4 000 €	1 000 €

*inclus dans le plafond maximal de la subvention fixé à 4 000,00 euros.

5) Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature seront instruits sur la base des éléments suivants :

- Descriptif précis du projet répondant aux objectifs précités,
- Descriptif des publics ciblés (niveau de difficulté, statut...),
- Budget prévisionnel du projet,
- Tout document permettant de justifier des compétences du porteur de projet dans le domaine, de sa connaissance du public ciblé,
- Liste nominative des personnes mobilisées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des activités constitutives de l'opération et description de leur qualité professionnelle.

Les candidatures doivent être constituées sous la forme d'un dossier unique de demande de subvention accessible depuis le portail Internet Subventions Gard <https://aidescd30.gard.fr>.



APPEL A PROJETS 2026
TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE

Ce dossier dûment rempli, signé et complété des pièces administratives et juridiques requises, doit être soumis selon le calendrier suivant :

- **Pour les séjours annuels de 2026 : au plus tard le 11 février 2026.**

Une copie du dossier au format numérique devra également être envoyée à l'adresse suivante : tourisme@gard.fr et pour les porteurs en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) merci de transmettre votre projet à votre référent.